

n'avait qu'environ trois cent mille livres de capital, chacun d'eux devant y mettre trois mille livres ; et ce fonds fut diminué encore, tant à l'occasion des pertes que la compagnie éprouva, de la part des Anglais, dans son premier armement, que des dédommagements que de Caën exigea pour se désister de ses prétentions sur la Nouvelle-France. Mais, comme la plupart de ces Associés étaient étrangers au négoce, il se forma, dans la compagnie même, une autre compagnie particulière, qui fut chargée du commerce, et fit un fonds de cent mille francs pour ses propres intérêts. Ainsi Champlain avait mis trois mille livres dans les fonds de la compagnie générale, et huit cents livres dans ceux de l'autre. Celle-ci devait payer les appointements du Gouverneur, lui procurer des vivres, entretenir des garnisons dans le pays, fournir toutes les munitions de guerre, avoir à sa charge les réparations des magasins ; et, pour couvrir ses dépenses, elle jouissait du commerce exclusif des pelleteries, que la grande compagnie lui avait cédé, à condition que le surplus des profits appartiendrait à la compagnie générale. Il arriva de là que toute la conduite des affaires se trouva entre les mains des marchands, devenus, par cet arrangement, les mobiles essentiels de toutes les opérations de la compagnie, et il était difficile qu'ils entrassent dans les vues si pures et si désintéressées que les autres Associés avaient eues en la formant. Le P. Vimont, dans les paroles de louange et d'encouragement qu'il donnait, en 1640, à la compagnie en général, fait assez entendre, par la réserve avec laquelle il parle, que plusieurs n'y étaient entrés que pour s'enrichir et n'avaient que des vues intéressées. " La plus saine partie de leur corps, " dit-il, s'est jetée dans leur association, non tant pour retirer des biens " périssables du Nouveau-Monde que pour coopérer puissamment au salut " de ces peuples." C'était dire assez clairement que les autres n'y cherchaient que des avantages matériels ; et comme ceux-ci dirigeaient selon leurs vues particulières toutes les dépenses de la compagnie, il résultait de là qu'elle ne fit rien, ni pour la civilisation et la conversion des sauvages, ni pour la colonie, qu'elle ne releva point de l'état de mépris où elle était tombée dans l'esprit des indigènes, sous l'administration de de Monts et sous celle de de Caën.

III.

Les deux Séminaires ne se développent pas, par l'inaction des Cent Associés.

Nous avons vu que, pour civiliser les sauvages et les rendre ensuite chrétiens, il y avait deux moyens à employer : élever des enfants, les former à nos mœurs et aider les parents à s'établir près des Français, en leur construisant des maisons, et en leur donnant des défricheurs et des agriculteurs pour leur apprendre à cultiver la terre. La compagnie ne fit ni l'un ni l'autre, et sembla en laisser tout le soin aux communautés, à qui même elle refusa constamment son concours. Madame de la Pelteric